

Arrêté ministériel n° 2019-914 du 8 novembre 2019 fixant le salaire mensuel de base pour le calcul des pensions de retraite des salariés et le montant de la retraite entière annuelle des salariés pour l'exercice 2019-2020

Type	Texte réglementaire
Nature	Arrêté ministériel
Date du texte	8 novembre 2019
Publication	Journal de Monaco du 15 novembre 2019 ^[1 p.2]
État	Texte abrogé
Thématique	Protection sociale

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/arrete-ministeriel/2019/11-08-2019-914@2020.11.14>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 15 novembre 2019

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2019/Journal-8460>